



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 10832

### Texte de la question

M Jean-Pierre Balduyck appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'amenagement du territoire, charge du commerce et de l'artisanat, sur l'obligation faite aux commercants adherents d'un centre de gestion agree d'accepter les cheques en paiement. Ces commercants s'exposent donc a recevoir des cheques voles. encore qu'il existe dans certaines regions des procedures pour y faire echec, soit encore sans provision, cas pour lequel le commercant est pratiquement desarme. Ne serait-il pas possible d'envisager la modification de la reglementation en autorisant les commercants adherents d'un centre de gestion agree a choisir entre l'obligation d'accepter soit des cheques, soit des cartes bancaires ? En effet, pour ces dernieres, il est toujours loisible de consulter l'organisme qui les a delivrees, et dont l'autorisation garantit le paiement. Il va de soi que les commercants qui le souhaiteraient pourraient accepter les deux modes de paiement ci-dessus.

### Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, l'utilisation frauduleuse de cheques voles ou perdus constitue pour le secteur du commerce un cout important, estime en 1987 a environ 1,5 milliard de francs. Pour tenter de remedier a cette situation, le departement a vivement encourage ces dernieres annees la mise en place d'un dispositif de protection efficace sur l'ensemble du territoire. Comme le precisait la communication sur le commerce du 15 fevrier dernier, la Banque de France doit assurer la mise en oeuvre d'un fichier national des declarations de pertes effectuees aupres des banques, de la police et de la gendarmerie. Par contre, il ne parait pas envisageable de substituer au dispositif actuellement retenu pour les entreprises adherant aux centres de gestion agrees l'obligation d'accepter le paiement par carte bancaire, car celle-ci presente un cout non negligeable pour ses utilisateurs.

### Données clés

**Auteur :** [M. Balduyck Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10832

**Rubrique :** Moyens de paiement

**Ministère interrogé :** commerce et artisanat

**Ministère attributaire :** commerce et artisanat

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 1989, page 1324